

Expérimentation du Passeport Efficacité Energétique (P2E) Cahier des charges Passeporteurs – Version 2

Créée le 18 mai 2016, Expérience P2E est une association loi 1901 à but non lucratif, qui s'inscrit dans la continuité des travaux menés par The Shift Project de 2013 à 2015 sur la création d'un outil « renforçant le DPE ».

A partir du début d'année 2017, une expérimentation sera menée dans les territoires afin d'évaluer les conditions permettant au Passeport Efficacité Energétique (P2E) de contribuer à la massification de la rénovation des logements¹, dans le but d'amener l'ensemble du parc à un niveau de consommation énergétiquement bas et dans le respect des objectifs de la stratégie nationale bas carbone à l'horizon 2050.

1. Démarche du Passeport Efficacité Energétique (P2E)

Etape 1 : Référencement des Passeporteurs dans les territoires

L'étape 1 consiste à faire référencer les Passeporteurs auprès de la PTRE, ou de l'EPCI du territoire expérimentateur, et de sensibiliser le conseiller énergie concerné à la démarche de l'expérimentation du P2E, afin de :

- Fournir aux propriétaires volontaires les informations relatives à sa participation ;
- Echanger sur son projet de rénovation ;
- Lui fournir le contact du Passeporteur le plus proche de chez lui.

Etape 2 : Mobilisation des Passeporteurs réalisant le P2E

L'étape 2 consiste à mettre en relation le Passeporteur et le propriétaire, dont ce dernier fournit à la demande du Passeporteur lors de la première prise de contact, des informations préalables à la visite sur site :

- Données générales sur le logement (état général, situation géographique, année de construction, zones à risques, etc...) ;
- Composition du foyer et usage du logement ;
- Désordres, dysfonctionnements éventuels, problèmes d'inconfort et/ou d'usage perçus par le ou les occupant(s) ;
- Projet de rénovation et améliorations envisagées ;
- Budget envisagé pour réaliser les travaux.

Etape 3 : Etat des lieux du logement et trajectoire de rénovation

Un état des lieux sur site est réalisé par le Passeporteur, qui réalise un relevé exhaustif du logement :

- Vérification des informations préalables ;
- Confirmation de l'état général, du confort et de la qualité d'usage du logement décrits par le propriétaire ;
- Relevé de l'état du plancher bas (structure et isolant) et de l'année de la dernière intervention (entretien et traitement, embellissement, isolation, etc...) ;
- Relevé de l'état du plancher haut / toiture (structure et isolant) et de l'année de la dernière intervention (entretien et traitement, embellissement, isolation, etc...) ;
- Relevé de l'état des murs extérieurs (structure et isolant) et de l'année de la dernière intervention (entretien et traitement, embellissement, isolation, etc...) ;
- Relevé de l'état des ouvrants et de l'année de pose des ouvrants ;
- Relevé du type de ventilation, de son état, de son année, et de son entretien ;
- Appréciation du niveau d'étanchéité à l'air du logement avant travaux ;
- Relevé du type de chauffage, de son état, de son année et de son entretien ;
- Relevé du type de production d'ECS, de son état, de son année et de son entretien ;

¹ Maisons individuelles et petits collectifs (de 2 à 9 logements)

- Etat de l'installation électrique, et de la date du dernier contrôle effectué ;
- Etat de l'installation de gaz (si concerné), et de la date du dernier contrôle effectué;
- Etat de la plomberie ;
- Contrôle du DPE, et de sa date de réalisation ;
- Date du dernier contrôle de l'assainissement non collectif si présence d'une fosse septique ;
- Contrôle des autres éléments du Dossier de Diagnostic Technique (DDT)
- Toutes autres informations jugées importantes à relever par le Passeporteur.

Les différentes informations relatives aux éléments susmentionnés sont renseignées dans l'outil P2E au fur et à mesure de la visite sur site.

Etape 4 : Restitution du P2E au propriétaire

L'outil P2E propose une ou plusieurs combinaisons de performance énergétique (voir 2. Tableau des combinaisons de travaux à respecter après travaux), et la formalisation d'une synthèse des résultats présentée au propriétaire à la fin de la visite du logement.

A l'issue de l'état des lieux, le Passeporteur présente les résultats de la synthèse produite par l'outil P2E au propriétaire, et apporte des éléments :

- De compréhension sur les préconisations du P2E, la priorisation et l'ordre des travaux à réaliser au regard notamment de la détérioration, de la vétusté, et de la cohérence technique des bouquets de travaux ;
- De précisions sur les besoins et la compatibilité du budget initialement envisagé par le ménage, une estimation du coût des travaux et des aides financières associées.

La synthèse est mise à disposition du propriétaire en ligne depuis l'espace particulier de l'outil P2E, et rendue accessible aux entreprises sollicitées pour réaliser les travaux.

Etape 5 : Accompagnement du propriétaire

Une fois le P2E réalisé, et en fonction des besoins et de la volonté du propriétaire, le Passeporteur peut être sollicité par le propriétaire en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagner dans sa démarche de travaux, et en particulier sur :

- Le suivi du montage des dossiers de demande de subventions ;
- L'analyse des devis et la sélection des entreprises ;
- Le suivi des travaux et l'assistance à la réception du chantier ;
- La mise à jour des informations du P2E ;
- Un bilan après travaux.

Méthode d'évaluation des combinaisons de performance énergétique

Le Passeport Efficacité Énergétique (P2E) repose sur des combinaisons de performance énergétique prédéterminées, permettant d'atteindre en moyenne et pour l'ensemble du parc de logements existants une étiquette A ou B équivalent pour les consommations de chauffage (voir 2. Tableau des combinaisons de travaux à respecter après travaux).

Une ou plusieurs combinaisons de performance énergétique sont proposées en fonction de la typologie du logement :

- Dans le cas où plusieurs combinaisons seraient compatibles, le Passeporteur choisit alors la combinaison la mieux adaptée au regard de la faisabilité technique, de la volonté du propriétaire et de sa capacité financière ;
- Dans le cas où aucune combinaison de performance énergétique ne serait proposée par le P2E, les valeurs proposées par défaut seront à minima compatibles avec le seuil de l'Eco-PTZ actuellement en vigueur.

Le tableau présent en annexe II regroupe l'ensemble des combinaisons de performance énergétique précalculées, sur lesquelles le P2E s'appuie pour proposer des préconisations de travaux.

Exemple :

La sélection d'une ou plusieurs combinatoires de performance énergétique repose sur les cinq données d'entrée suivantes :

Valeurs	1	2	3	4	5	6	7
Zone climatique	H1	H2	H3				
Isolation Murs ext. après travaux	ITI	ITE					
Etanchéité à l'air après travaux	Très bonne		Bonne				
Ventilation après travaux	Auto réglab.	Hygro	Double flux				
Chauffage après travaux	Chaudière gaz	Chaudière fioul	PAC élec (COP>3,5)	Chaudière bois	Poêle / Insert bois	Eco-generateur	Convecteur électrique

Sur la base des informations saisies par le Passeporteur qui réalise la visite sur site, un code est attribué au logement audité, par exemple :

- Zone climatique = H2 (2)
- Isolation Murs ext après travaux = ITE (2)
- Etanchéité à l'air après travaux = Très Bonne (1)
- Ventilation après travaux = Double Flux (3)
- Chauffage après travaux = Chaudière gaz (1)

Dans cet exemple, le code obtenu est 22131.

Ce code est ensuite utilisé par le P2E pour rechercher dans sa base de données la ou les combinatoire(s) de performance énergétique compatibles, en l'occurrence les combinatoires n°8 et n°9 en étiquette A pour cet exemple.

Face à ces deux options, l'expert choisit la combinatoire de performance énergétique la mieux adaptée au regard de la faisabilité technique des travaux à réaliser, des besoins du propriétaire et de son budget. Dans notre exemple, le Passeporteur fait le choix d'opter pour la combinatoire de performance énergétique n°9 en étiquette A, ce qui permet d'obtenir les exigences de travaux suivantes à respecter en cas d'amélioration du logement :

<u>Lots</u>	<u>Exigences minimales à respecter après travaux</u>
Murs extérieurs :	R = 3,7 m ² .K/W en ITE
Plancher bas :	R = 3 m ² .K/W
Toiture :	R = 7,5 m ² .K/W
Ouvrants :	U _w = 1,4 W/m ² .K
Etanchéité à l'air :	Très Bonne (1 vol/h)
Ventilation :	Double flux
Chauffage :	Chaudière gaz à condensation ou basse température

Gain énergétique et coût des travaux

Une estimation du gain énergétique sur les consommations de chauffage et d'ECS entre l'état initial et l'état projet est calculée par la version beta 1.2 du P2E.

De même, une estimation du coût des travaux relatifs et à la performance énergétique et aux travaux « fatals » comme la mise en conformité de l'installation électrique ou de gaz par exemple, est calculée par le P2E.

En outre, un calcul conventionnel des étiquettes énergie - climat pourra être réalisé en complément du P2E. La méthode d'évaluation énergétique des logements et les outils sont ceux déjà utilisés par la profession, inclus dans des méthodes et signe de qualité existants. Ils reprennent notamment certaines exigences : objectivité de l'analyse, validité de la méthode de calcul utilisée, prise en compte des besoins des occupants, exhaustivité du rapport technique, etc.

Les compétences pour réaliser les P2E

Plusieurs catégories d'acteurs auront la possibilité de réaliser les P2E. En effet, la dynamique incitative du P2E est liée :

- Au parcours client : utiliser les déclencheurs naturels de la rénovation pour favoriser le passeport. Ainsi, lors d'une panne d'un équipement, le client pourra faire appel à un installateur en priorité ; lors d'une rénovation lourde, un architecte pourra être l'interlocuteur initial ; lors d'une mutation ou pour améliorer la performance énergétique du logement, l'appel à un bureau d'études pourra être envisagé ; lors de conseils en économies d'énergie, un chargé de mission PTRE pourra être sollicité ;
- Au type de logement concerné : un architecte, un bureau d'études ou un conseiller énergie pour les logements individuels par exemple ;
- A l'enjeu de la massification du passeport qui passe par un coût acceptable pour le ménage.

La réalisation du passeport doit ainsi s'appuyer sur des structures professionnelles déjà en place pour faciliter son déploiement et sa massification, faisant état de références et d'une expertise reconnue dans la réalisation de travaux de rénovation énergétique basse consommation.

Une charte d'engagement et une journée de sensibilisation à la démarche du P2E et aux points de vigilance de la rénovation performante par étape viendra conforter le choix des professionnels sélectionnés par Expérience P2E pour l'expérimentation du passeport, en concertation avec les territoires expérimentateurs.

Les interactions avec la réglementation en vigueur

Les préconisations du P2E sont conformes à la RT Existant par élément.

Néanmoins, le P2E n'a pas de caractère réglementaire dans le cadre de l'expérimentation.


La complémentarité avec les dispositifs existants

Le P2E est la brique rénovation énergétique du carnet numérique de suivi et d'entretien du logement. Son expérimentation devra s'adapter aux dispositifs territoriaux existants dans la démarche d'accompagnement des propriétaires, et s'intégrer de manière complémentaire aux outils numériques d'ores et déjà utilisés dans les territoires, sans effet de boîte noire.

2. Combinatoires de Performance Energétique à respecter après travaux

N° Solution	Classe Compatible	Isolation Int/Ext	Etanchéité n50 (vol/h Bonne (3) T. bonne (1))	Murs m2.K/W	Planche m2.K/W	Toiture m2.K/W	Ouvrants Uw(W/m2.K)	Ventilation	Chaudière Gaz	Chaudière Fioul	Chaudière Electrique	Chaudière Bois	Poêle / insert Bois	Ecogénérateur	Convecteur Electrique	Zone Climatique		
									Condensation ou Basse T°	Condensation ou Basse T°	PAC COP≥3,5	Classe 3 min	n≥ à 70% CO≤ 0,3%		100%	H1	H2	H3
1	A	Int	3	6	4,5	10	1,1	Double Flux	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
2	A	Int	3	4,5	4,5	10	0,8	Double Flux	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	NON
3	A	Int	1	4,5	4,5	10	1,7	Double Flux	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
4	A	Int	1	4,5	3	7,5	1,4	Double Flux	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
5	A	Ext	3	4,5	4,5	7,5	1,7	Double Flux	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
6	A	Ext	3	4,5	3	7,5	1,4	Double Flux	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
7	A	Ext	3	6	4,5	10	0,8	Hygro	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	NON
8	A	Ext	1	4,5	3	7,5	1,7	Double Flux	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
9	A	Ext	1	3,7	3	7,5	1,4	Double Flux	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
10	A	Ext	1	4,5	3	7,5	1,1	Hygro	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
11	A	Int	1	7,5	6,5	10	0,8	Double Flux	NON	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	NON
12	A	Ext	1	6	4,5	10	1,1	Double Flux	NON	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
13	A	Ext	1	4,5	3	10	0,8	Double Flux	NON	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	NON
1	B	Int	3	4,5	4,5	10	1,4	Double Flux	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
2	B	Int	3	7,5	6,5	10	1,1	Hygro	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
3	B	Int	3	4,5	3	7,5	1,3	Double Flux	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
4	B	Int	3	6	4,5	10	0,8	Hygro	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	NON
5	B	Int	1	4,5	4,5	10	1,1	Hygro	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
6	B	Int	1	3,7	3	7,5	1,7	Double Flux	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
7	B	Int	1	4,5	3	7,5	0,8	Hygro	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	NON
8	B	Int	1	7,5	6,5	10	0,8	Auto Réglab.	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	NON
9	B	Ext	3	6	4,5	10	1,7	Hygro	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
10	B	Ext	3	4,5	4,5	7,5	1,1	Hygro	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
11	B	Ext	3	3,7	3	7,5	1,7	Double Flux	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
12	B	Ext	3	4,5	3	7,5	0,8	Hygro	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	NON
13	B	Ext	1	4,5	3	7,5	1,7	Hygro	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
14	B	Ext	1	6	6,5	10	0,8	Auto Réglab.	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	NON
15	B	Int	1	7,5	4,5	10	1,1	Double Flux	NON	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
16	B	Ext	3	6	6,5	10	1,1	Double Flux	NON	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
17	B	Ext	3	6	4,5	10	0,8	Double Flux	NON	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	NON
18	B	Ext	1	6	4,5	10	1,7	Double Flux	NON	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
19	B	Ext	1	4,5	3	7,5	1,1	Double Flux	NON	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
20	B	Ext	1	6	6,5	10	0,8	Hygro	NON	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI

3. Exemple de synthèse du Passeport Efficacité Énergétique (P2E) - Version beta 1.2

Passeport Efficacité Énergétique (P2E) - Version beta 1.2											
Légende : 1 = Bon 2 = Moyen 3 = Insuffisant 0 = Sans objet											
Type de logement expertisé : Maison de 90 m2 datant de 1970											
Sensation de froid en hiver et d'humidité ressenties par l'occupant, notamment au niveau de la cuisine et de la salle de ba											
Bénéfices des améliorations identifiées			Estimation du coût des travaux								
Efficacité énergétique avant et après travaux ■ Etat initial ■ Etat projet 			<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="text-align: right;">Coût améliorations des</td> <td style="text-align: center;">10 000 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Coût postes du DDT</td> <td style="text-align: center;">8 100 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Total coût des travaux</td> <td style="text-align: center;">18 100 €</td> </tr> </table> <p style="font-size: small;">L'estimation du coût des travaux est réalisée en approche globale</p>			Coût améliorations des	10 000 €	Coût postes du DDT	8 100 €	Total coût des travaux	18 100 €
Coût améliorations des	10 000 €										
Coût postes du DDT	8 100 €										
Total coût des travaux	18 100 €										
Améliorations du logement identifiées											
Travaux	Lots	Etat des lots	Année de travaux	Solutions préconisées	Remarques						
<input checked="" type="checkbox"/>	Murs extérieurs	2	2017	4,5 m2.K/W	Position de l'isolant : ITI - Murs non isolé présentant des traces d'humidité à la jonction avec le plancher bas dans la cuisine						
<input type="checkbox"/>	Plancher bas	2	2020	3,0 m2.K/W	Présence d'une cave en sous-sol permettant d'isoler la dalle en sous-face						
<input type="checkbox"/>	Toiture	2	2021	7,5 m2.K/W	Prévoir une isolation sous rampant						
<input type="checkbox"/>	Ouvrants	1	2031	1,4 m2.K/W	Les ouvrants en PVC sont équipés d'entrée d'air						
<input checked="" type="checkbox"/>	Ventilation	3	2017	Double flux	Aucun entretien de la ventilation n'a pas été réalisé						
<input checked="" type="checkbox"/>	Etanchéité à l'air	3	2017	0,25 m3/h.m2	Des problèmes de perméabilité à l'air ont été identifiés au niveau des menuiseries et des prises électriques positionnées à côté de la porte d'entrée. Un recours à l'imagerie thermique sera nécessaire pour identifier les différents points de fuite						
<input type="checkbox"/>	Chauffage	2	2026	Chaudière gaz	Aucun entretien de la chaudière n'a pas été effectué						
<input type="checkbox"/>	ECS	2	2026	Liée au chauffage + Solaire	L'ECS est produite par la chaudière gaz						
<input type="checkbox"/>	Programmation	2	2026	pièce par pièce	La régulation est installée dès la première intervention dans le logement						
Postes du dossier de diagnostic technique (DDT)			Annuaire des diagnostiqueurs certifiés								
Travaux	Postes	Etat	Contrôle		Remarques						
<input checked="" type="checkbox"/>	Electricité	3	✘	A prévoir	L'installation gaz a été refaite en 2010, en revanche l'installation électrique doit faire l'objet d'une mise en conformité						
<input type="checkbox"/>	Gaz	1	✔	A jour							
<input type="checkbox"/>	Plomberie	2	-	-							
<input type="checkbox"/>	Plomb	1	Non concerné	Non concerné							
<input type="checkbox"/>	Amiante	1	Non concerné	Non concerné							
<input type="checkbox"/>	Termites	1	Non concerné	Non concerné							
<input type="checkbox"/>	DPE	0	✔	A jour							
<input type="checkbox"/>	Fosse septique	0	✔	A jour							
Montels Benoît - 07 87 02 82 06 - benoit@incub.net 11 rue de l'Abbé Bessou - 12000 - Rodez - www.incub.net											